

Conseil Municipal du 31/03/2017 à 20h00

Compte rendu de séance

Présents :

Siettel Thomas, Lassakeur Joëlle, Charasse Dominique, Rocle René, Lassaigne Marc, Dufour Christian, Goutorbe Stéphane, Brunelin Jean-Marc, Peurière Mickaël, Christine Gardes.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christine Gardes.

20H05 : Mr Le Maire annonce le début de la réunion.

Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.

Mr le Maire propose au conseil de valider le compte rendu du conseil du 27/01/2017 transmis aux conseillers en avec la convocation au conseil du 31/03/2017.

Après des modifications demandées par René ROCLE, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Compte administratif 2016

Présentation détaillée par chapitres du compte administratif par Christine GARDES :

Dépenses de fonctionnement	333 665.88€
Recettes de fonctionnement	320 625.53€
Déficit de fonctionnement	13 040.35€
Dépenses d'investissement	4 954.59€
Recettes d'investissement	117 460.06€
Excédent d'investissement	112 505.47€
Résultat définitif : Excédent reporté	798 543.00€

Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité après que Mr le Maire se soit retiré pour ne pas prendre part au vote.

Budget primitif 2017

Présentation détaillée par chapitres du budget primitif par Christine GARDES :

Dépenses de fonctionnement	1 117 946.19€
Recettes de fonctionnement	1 117 946.19€
Dépenses d'investissement	736 516.54€
Recettes d'investissement	736 516.54€

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

Taux d'imposition

Le Conseil choisi à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition.

➤ Taxe d'habitation 12.23%

➤ Taxe foncière (bâti) 6.08%

Conseil Municipal du 31/03/2017 à 20h00

Compte rendu de séance

➤ Taxe foncière (non bâti) 37.54%

➤ CFE 20.12%

Evolution du montant maximal des indemnités de fonction des élus

Mr le Maire indique au conseil que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022 au 01/02/2017 et qu'il passera à 1028 en janvier 2018. Il est donc nécessaire de prendre une délibération modifiant la délibération du 4 avril 2014 fixant les indemnités de fonction au taux maximal.

Mr le Maire propose au conseil de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir les indemnités à leurs montants brut de fin 2016 jusqu'à la fin de la mandature.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Mise à jour de l'offre de crédit pour la réhabilitation de la Maison Rocle

Christine Gardes rappelle au conseil qu'il avait délibéré et accepté le 23 octobre 2015 l'offre de crédit du Crédit Mutuel : crédit de 293 300€, pour un taux de 1,75 % sur 15 ans. Les frais de dossier s'élèvent à 293,30 €.

Christine Gardes indique au conseil que le Crédit Mutuel a revu son offre pour proposer un taux de 1.35% sur 15 ans.

Mr le Maire propose au conseil d'accepter cette nouvelle offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle offre :

Autorisation de travaux parcelle n°378 appartenant au village d'Empuré

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé lors du conseil du 11 novembre 2016 d'autoriser les travaux demandé par Benoît Oblette sur la parcelle n°378 section A2 appartenant au village d'Empuré. Ces travaux visant à permettre l'utilisation de la parcelle en tant que chemin auront un impact sur le ruisseau empruntant la parcelle. Aussi, en concertation avec le SMMM, la police de l'eau a été saisie et il nous est demandé de confirmer notre autorisation par une délibération.

Mr le Maire propose au conseil de renouveler par une délibération son autorisation sous réserve du respect de la préconisation de la police de l'eau. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Village de la Vacheresse parcelle 40-section D

Mr le Maire rappelle au conseil que celui-ci l'avait autorisé par délibération lors du conseil du 27/11/2016 à lancer la procédure d'aliénation de d'environ 140m2 appartenant au village La Vacheresse à Mr et Mme Mosnier.

Mr le Maire indique qu'après demande de la DDT, il a été nécessaire de vérifier qu'un droit de passage permettait l'accès au bâtiment de Mr Pion. Celui existe et ne remet donc pas en cause cette aliénation.

Par ailleurs, Mr et Mme Mosnier sollicite également le conseil afin d'acquérir une seconde partie de la parcelle 40-section D aujourd'hui entretenu par la famille Mosnier comme sur le plan ci-dessous :



Mr le Maire propose au conseil d'autoriser l'aliénation de la parcelle tel qu'indiqué dans les mêmes conditions que la première parcelle : le prix de vente à 0.3€/m² et de prévoir que les frais de notaire, administratif et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité

CoCS salle ERA

Mr le Maire informe que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour et que, si il souhaite, le conseil peut choisir de reporté cette délibération.

Mr le Maire indique que Jean-Marc Brunelin a reçu les devis concernant les travaux de la salle ERA.

Après étude des différents devis, le conseil choisi :

- ✓ Ets MCM pour la chape et les enduits.
- ✓ Ets VIETTI pour le plafond et l'isolation des combles.

Mr le Maire demande au conseil autorise l'autorisation de solliciter la subvention du conseil départemental et de signer tous les documents permettant son obtention.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Conseil Municipal du 31/03/2017 à 20h00

Compte rendu de séance

Appel d'offre chemin forestier.

Mr le Maire indique que ce sujet sera soumis à une prochaine réunion.

Dossiers en cours

Equipement école

- Divers matériels vont être acheté pour l'école (balles de ping-pong, quilles).
- Suite à la demande d'installation d'un écran de projection dans la salle de classe, le Conseil donne son accord dans la limite d'un budget de 150€.

Salle des fêtes

- Une surface de projection sur l'estrade va être créée (peinture du mur en blanc). René ROCLE se propose de réaliser les travaux avec le cantonnier.
- Mr le Maire fait part au conseil de la demande de Nathalie Marcot et de Clemence Pavlik d'installation d'un banc dans la cour de l'école. Vu les contraintes liées à la sécurité, le conseil décide à l'unanimité de ne pas réaliser cette installation.

Divers

Secourisme

Christian DUFOUR fait part au conseil de la possibilité pour les employés municipaux de réaliser la formation aux premiers secours avec les sapeurs-pompiers de La Prugne. Le coût est de 50€ par personnes. A la vue des accidents connus récemment à l'école, le conseil accepte à l'unanimité la prise en charge du coût de la formation par la commune pour les agents volontaires.

Lotissements communaux

Suite à la parution de l'annonce sur Le Bon Coin, aucun contact n'a été obtenu.

Permanences élection présidentielle

L'ensemble des conseillers s'est mis d'accord pour les permanences. Le planning sera envoyé à chaque membre du Conseil.

Demande de dérogation scolaire

Une demande de dérogation a été formulée en mairie pour Kenzo Latour de La Vacheresse (motif : grand frère scolarisé à St Just en Chevalet). Accepter de ne pas séparer la fratrie.

TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Christine Gardes indique que, suite à une réunion de la commission école avec le CLSH, ses représentants nous ont exprimés leurs souhaits pour la rentrée prochaine de continuer à assumer les TAP seulement s'ils effectuaient les 3h par semaine au lieu des 2h actuellement.

Etant donné que les enfants ne sont pas passionnés des cours de musique Le Conseil décide de ne pas renouveler cette activité à la rentrée et de laisser cette heure au CLSH.

Conseil Municipal du 31/03/2017 à 20h00

Compte rendu de séance

Demande de Mr Roger GOUTORBE pour faire borner son terrain

Devant l'absence d'intérêt pour la commune, le conseil émet à l'unanimité un refus.

Vente d'une demi-concession :

Mme Valentin et Mr Pras ont sollicité le Conseil pour l'achat d'une demie- concession, le Conseil autorise cet achat à l'unanimité.

Voierie :

Les travaux prévus pour 2017 sont les suivants :

- | | |
|-----------------------|---------------|
| ➤ Rue du 8 mai | 33.36.00€ TTC |
| ➤ Rue du 19 mars | 18613.00€ TTC |
| ➤ Carrefour du Moulin | 25018.00€ TTC |

Questions diverses

Prochain conseil

La date sera fixée dans les jours à venir afin, notamment, de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux du chemin forestier de Bois Farchaude..